

jamais pris du poisson venant, apparemment, de la région de la baie de Bristol. C'est dont la limite extrême qui englobe tout.

M. HOWARD: Si je comprends bien la question, le but de leur proposition est de s'assurer que le Japon ne pêchera pas au-delà du 170ème degré est, c'est-à-dire qu'il n'attrapera pas de saumon de l'Alaska. Est-ce exact?

M. SPRULES: Oui, ça revient à cela, monsieur le président.

M. HOWARD: Connaissez-vous l'attitude du Canada à ce sujet?

M. SPRULES: Je crois, monsieur le président, qu'il vaudrait mieux laisser au commissaire le soin de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Sprules, d'avoir fourni ces renseignements au Comité et au public.

M. HOWARD: Quelle a été l'attitude du Canada quand les Etats-Unis ont demandé qu'on recule la limite jusqu'au 170ème degré de longitude est? Et pourquoi avons-nous pris cette attitude? Je suppose que rien n'est changé et que la limite demeure au 175ème degré ouest?

M. CLARK: A sa dernière réunion, à Tokyo, à l'automne dernier, la Commission internationale du Pacifique-Nord n'a pris aucune décision quant à un changement vers l'est ou vers l'ouest. M. Sprules a omis de dire que nous avons trouvé dans cette région une forte quantité de saumon d'origine asiatique, surtout du saumon rose, qui vient jusque dans l'est du Pacifique. Il y a donc là une vaste zone d'entremêlage des espèces de la côte est et de la côte ouest du Pacifique.

Je vais maintenant répondre à votre question sur l'attitude du Canada à la réunion annuelle de la commission, l'automne dernier. Après avoir étudié les renseignements proposés, nous avons estimé que le témoignage des Américains n'était pas assez concluant pour justifier un déplacement de la ligne de démarcation aussi loin vers l'ouest qu'ils le désiraient. En effet, le traité spécifie que les renseignements doivent s'appuyer sur des faits d'intérêt scientifique. Nous avons conclu que les arguments scientifiques étaient insuffisants pour justifier un déplacement vers l'est ou vers l'ouest.

A ce propos, monsieur le président, je puis ajouter que le Canada a soumis une proposition que les membres de la commission ont acceptée à l'unanimité. Si vous le permettez, je vais en donner lecture.

... Ayant pris connaissance des recherches scientifiques effectuées jusqu'à maintenant et publiés dans les rapports du comité de biologie et de recherche et en vue de se conformer à l'objectif que la commission s'est proposé, soit la conservation des ressources piscicoles du Pacifique-Nord, objectif formulé dans le texte de la Convention internationale pour la pêche hauturière dans le Pacifique-Nord, le comité spécial du protocole... (C'est le comité qui, dans le cadre du traité s'occupe de la ligne de démarcation)—

propose que la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord demande respectueusement aux gouvernements des pays signataires de tenir compte, dans la rédaction des règlements de pê-